

et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, chevalier Grande Croix, de Notre Ordre très-distingué de St. Michel et St. Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce huitième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Charles Eusèbe Casgrain a été introduit, entre les honorables messieurs Smith et Robitaille.

L'honorable M. Casgrain a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

#### CANADA.



*John J. McGee, député gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Charles Eusèbe Casgrain, écuyer, de la ville de Windsor, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, docteur en médecine :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans